



Un Maire amer

Amer, oui, je suis amer que Cruseilles ait perdu son statut de chef-lieu de Canton.

Cela n'enlèvera, bien évidemment, rien à notre volonté et à notre détermination à développer notre cité, d'en faire un bourg attractif et dynamique vous offrant l'accueil, les services et le cadre de vie que nous vous avons promis et que vous attendez.

Mais, malgré tout, c'est un peu de notre image qui s'en va et ce, dans le cadre de réformes qui, au minimum, nous laissent dans l'expectative et parfois même provoquent notre incompréhension voire notre colère. Nous perdons en identité, nous risquons de perdre en proximité, que gagnons-nous ... ?

J'en appelle donc à mes collègues Maires des Communes de notre ancien canton et leur dit, que loin des vaines et anciennes querelles ou rivalités entre les Communes dites « petites » et le bourg centre à qui l'on prête trop souvent des velléités hégémoniques, il convient de s'unir encore plus et de se rassembler autour de projets fédérateurs pour ne pas s'isoler et disparaître ; car elles aussi ont perdu leur chef-lieu de canton et donc une part de leur histoire ...

Saurons-nous rester unis pour rester forts ? et sauront-ils faire leur, notre devise « SEMPER PROSPERA » ?

Daniel Bouchet

Élections départementales

Concernant notre ex-canton, il est rattaché à Reignier, à la Roche sur Foron et se nomme **Canton de la Roche sur Foron**. Il est composé par 27 communes. Ont été élus Conseillers départementaux pour notre canton le 29/3/15 : **Christelle Petex-Levet et Denis Duvernay**. A été élu Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 2/4/15 : **Christian Monteil**.

A noter aussi que nos deux conseillers départementaux ont obtenu une vice-présidence le 2 avril.



Séance du 5 mars 2015

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire laisse la parole à André VESIN, Président de l'office de tourisme Alter'Alpa et à Mathias HOTTOIS, Directeur de l'établissement. L'objectif consiste à présenter l'office puis évoquer la question de son éventuelle installation dans le Bistrot des Ponts.

Rappel : Alter'Alpa est constitué de 3 inter-communalités : La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, du Pays de Fil-lière et des Communes Fier et Ussets. L'office perçoit des subventions de ces 3 EPCI. A terme, les élus souhaitent que l'office de tourisme s'autofinance. Alter'Alpa est avant tout, un opérateur, plus qu'un simple office de tourisme qui développe des offres à l'année. Quant aux points d'informations touristiques, des supports sont implantés sur le Salève. Le point d'information de Cruseilles est peu visible, donc, peu fréquenté. Le pôle « commercialisation » est en pleine expansion puisque l'office va proposer des box et mettre en place une plateforme de e-commerce pour favoriser l'achat en ligne. **Concernant l'installation dans le bistrot des Ponts de la Caille**, Monsieur le Maire précise que si ce projet est validé, cela n'engendrera pas d'importants travaux supplémentaires. L'investissement est lourd pour une commune, c'est pourquoi il convient de trouver un locataire pour rentabiliser le projet. De plus, implanter l'Office de Tourisme sur le Site, lui donnera une toute autre dimension.

Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Pascal TISSOT, adjoint aux finances, pour la présentation relative aux différents éléments qui composent les **budgets primitifs 2015 de la Commune et du SPANC**. Différentes questions ont été posées lors de cette présentation des documents budgétaires.

1/Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014

Il est possible, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du Compte Administratif, de reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Budget Principal : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et l'affectation de l'excédent de fonctionnement :

Résultats 2014

Section de fonctionnement :
Excédent : 3 770 278,45 €

Section d'Investissement :
Déficit : 1 262 710,91 €

Affectation

Au compte :
Résultat de fonctionnement reporté :
2 466 898,88 €

Au compte :
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :
1 303 379,57 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal, **par 26 voix pour**, donne son accord pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et l'affectation de l'excédent de fonctionnement :

Résultats 2014

Section de fonctionnement :
Excédent : 15 661,94 €

Affectation

Au compte :
Résultat de fonctionnement reporté :
15 661,94 €

2/Vote des taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote pour le maintien des taux ci-après appliqués depuis plusieurs années :

- Taxe Habitation : 6,45 %
- Taxe Foncière propriétés bâties : 4,41 %
- Taxe Foncière prop. non bâties : 23,09 %
- Cot. Foncière des Entreprises : 8,43 %

3/ Attribution de subventions au titre de 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et examiné les propositions, vote, **à l'unanimité**, les subventions 2015 suivantes :

Associations des Parents d'élèves :

Pour les activités périscolaires :
38 €/ enfant (comme en 2014) soit :
- APEL Ecole Privée : 1 976 €
- APE Ecoles Publiques : 13 072 €
- APE Ecoles Publiques GS : 1 530 €
(Classe découverte)

ADMR : 6 500 €
Allo Stop Alcool : 500 €
Prévention Routière : 100 €
Comité des fêtes : 1500 €
Association cantine : 150 000 €

4/Amortissement des immobilisations - fixation des durées d'amortissement

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées à l'unanimité.

5/Vote du Budget Primitif 2015

Budget Principal : Après présentation par Pascal TISSOT du projet de budget, le Conseil Municipal **par 22 voix pour (4 voix contre)**, vote le budget primitif principal 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 5 561 726,88 €
Section d'investissement : 6 326 027,32 €

Budget SPANC

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote le budget primitif 2015 du SPANC.

Section de Fonctionnement :
30 261,94 €

Signature du marché de travaux de démolition

Une consultation en procédure adaptée concernant la démolition de la Maison Cyr et de l'ancien Hôtel Charles Albert a été lancée le 20 janvier 2015. L'opération comprend une tranche ferme (maison Cyr) et une tranche conditionnelle (Hôtel Charles Albert). Le démarrage des travaux de démolition est prévu durant le second trimestre 2015. A l'issue de la consultation, cinq plis ont été remis dans les délais; ils concernent les entreprises : GUINTOLI, MCM, MEGEVAND, BARBAZ et GAL TP. Après le respect de l'ensemble de la procédure, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise GAL TP avec un montant de prestation pour les deux tranches de travaux réalisées simultanément de 117 600 € TTC. Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de démolition correspondant.

Information au Conseil Municipal – Signature du marché de nettoyage de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a contracté un marché de prestations de services pour l'entretien de la Mairie avec la société Net Brillance pour un montant de 11 695,86 € HT.

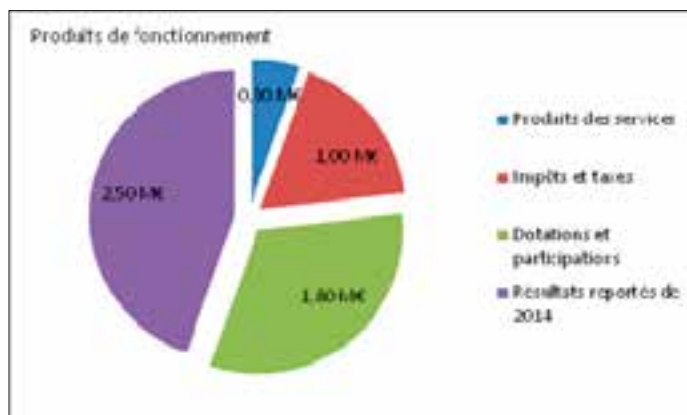
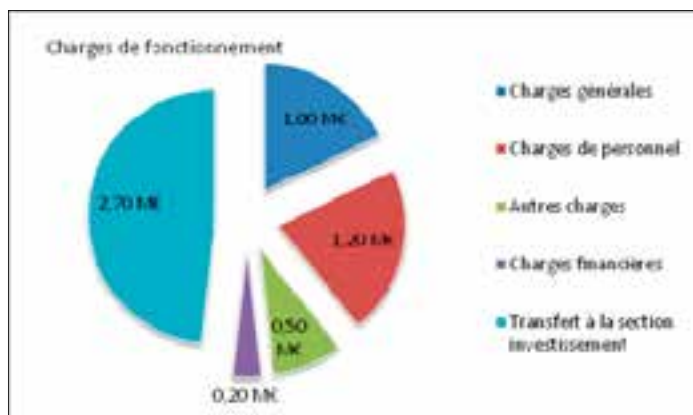
Informations diverses

Monsieur le Maire évoque différents points dont **la venue de Jean-Michel COMBET, Président de la CCPC** au Conseil Municipal d'avril; il fera un point sur l'aire d'accueil des gens du voyage. L'arrêté de réquisition a été reçu et couvre la période du 1/6 au 30/9/15. Il parle aussi de la réforme de l'intercommunalité : un amendement a été voté pour permettre aux Communes situées en zone de montagne **d'avoir un seuil abaissé à 5 000 habitants contrairement aux 20 000 habitants** pour tenir compte des spécificités géographiques.

Brigitte Carlioz intervient et précise que l'ensemble du personnel d'animation à temps non complet remercie le Conseil Municipal pour l'octroi du régime indemnitaire. Elle informe aussi les élus que le 2 avril aura lieu une présentation des esquisses concernant le projet de la Maison de Santé, le 15 mars prochain, une fête pour les enfants malades aura lieu à Cruseilles.

Zoom sur le budget 2015 de la Commune

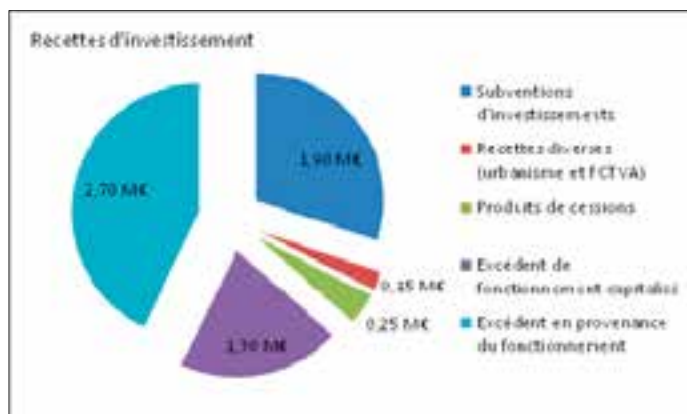
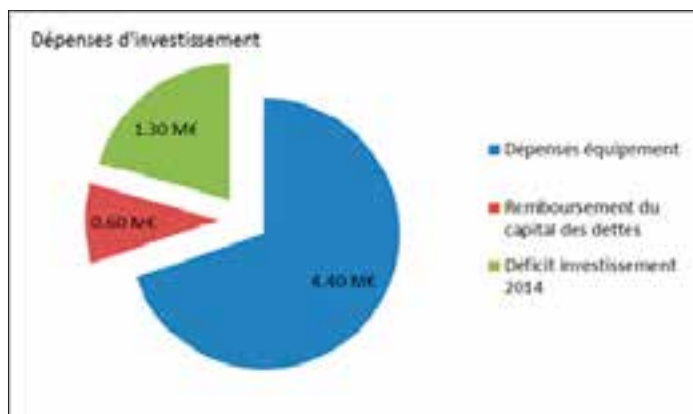
Budget de fonctionnement 5.6 Millions d'euros



Les recettes du budget de fonctionnement sont constituées des impôts et taxes pour 1 M. d'euros, des dotations de l'État pour 0,8 M. d'euros, de la rétrocession des impôts des frontaliers pour 1 M. d'euros et de recettes diverses pour 0,3 M. d'euros auxquelles s'ajoutent les résultats cumulés des exercices des années précédentes.

La maîtrise des charges de fonctionnement, 2.9 M. d'euros, permet le transfert de 2.7 M. au budget d'investissement.

Budget d'investissement 6.3 Millions d'euros



Les recettes du budget d'investissement sont constituées des subventions (État, Département, Région, ADELAC), des recettes liées à l'urbanisme, de la restitution de la TVA sur les investissements de l'année précédente et des produits des cessions (vente immobilière ou de terrains) auxquelles s'ajoute le transfert des excédents du budget de fonctionnement.

Tout cela permet en 2015 de combler le déficit d'investissement 2014, de rembourser la dette de la commune (capital) et surtout de financer pour 4.4 M. d'euros de projets sans avoir recours à l'emprunt.

Ces investissements sont ceux qui vous ont été présentés dans l'article consacré au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) du bulletin municipal n° 05.

Séance du 2 avril 2015

Jean-Michel COMBET, Président de la CCPC vient exposer aux élus la réquisition de terrains pour l'aire de grands passages et l'accueil des gens du voyage. Il précise entre autres, les points suivants : qu'il ne faut pas considérer que l'État est contre les élus, qu'il ne faut pas être "choqués" par l'imposition de la Sous-Préfète car il s'agit d'une obligation de recevoir les gens du voyage tous les 5 ans, qu'il faut être en conformité avec les textes, et que certains travaux seront à effectuer. Ensuite les élus, posent certaines questions sur les dossiers du CLAE, du gymnase et sur la réforme territoriale.

M. Tuttino, de la société Teractem, assistant à maîtrise d'ouvrage, présente l'avancée du projet de la maison de santé pluriprofessionnelle de CRUSEILLES

⇒ **emplacement** : parking derrière la Poste, vers l'immeuble Le Mercure,

⇒ **composition du bâtiment** : sous-sol avec parkings, rez-de-chaussée et 1er étage : Maison de santé, 2ème étage et combles : logements

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, 20 professionnels de la santé sont intéressés par ce projet. Le but pour la Mairie est d'aboutir à une opération blanche financièrement avec une maîtrise des coûts.

Vote des Comptes administratifs 2014

Les comptes administratifs présentés par Pascal TISSOT, font apparaître les résultats suivants :

Budget Principal

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 662 301,47 €
- Recettes : 6 432 579,92 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 3 247 583,01 €
- Recettes : 1 944 203,44 €

Résultats cumulés :

- Dépenses : 5 909 884,48 €
 - Recettes : 8 376 783,36 €
- soit un Excédent de 2 466 898,88 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 10 004,59 €
- Recettes : 25 666,53 €
- Excédent : 15 661,94 €

Les comptes administratifs 2014 sont approuvés par le Conseil Municipal.

Vote des Comptes de gestion 2014

Avant de procéder au vote des comptes de gestion 2014, différentes questions sont soulevées. Pascal TISSOT souligne que les taux des emprunts sont élevés par rapports au cour actuel, qu'une renégociation des emprunts bancaires sera demandée. Brigitte CARLIOZ prend la parole concernant les bilans des services Enfance/Jeunesse. Diverses questions quant aux charges de personnel et aux services sont posées. Certains enfants des communes de la CCPC fréquentent les services périscolaires et extrascolaire de CRUSEILLES, aussi une re-négociation avec ces communes est envisagée pour leur demander une participation financière.

Les comptes de gestion du budget principal et du SPANC sont approuvés par le Conseil Municipal.

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2014

Le Conseil Municipal, approuve le bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2014.

Les Jardins Familiaux- Renouveau de la convention

La Commune a passé une convention avec la propriétaire d'une parcelle d'une contenance d'environ 400m². Ce terrain est destiné à l'exploitation de jardins familiaux. Considérant l'intérêt que représente ce projet pour les habitants de la Commune qui n'ont pas d'espace pour jardiner, le Conseil Municipal sollicite le renouvellement de la convention pour une année (04/2015 à 05/2016).

Modification de la convention pour facturation des services périscolaires aux Communes extérieures

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a autorisé l'accueil, au Centre de Loisirs, des enfants venant des Communes avoisinantes moyennant une participation. Considérant que les services proposés aux enfants, du fait notamment de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, ont évolué, il est proposé de revoir les conventions en intégrant toutes les prestations périscolaires et extrascolaires et de réactualiser le coût facturé aux Communes extérieures. Le Conseil Municipal donne son accord pour revoir l'ensemble de ce dossier.

Signature du marché de travaux de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la Mairie et mise aux normes accessibilité PMR

Monsieur le Maire informe de l'avancée de la consultation de la maîtrise d'œuvre relative la réhabilitation de la Mairie et mise aux normes accessibilité PMR. A l'issue des démarches réglementaires, une audition de trois candidats a eu lieu le 31/3/15 pour déterminer le choix final. Il s'est porté sur ARCH'INGENIERIE et ses co-traitants, avec une rémunération de 96 950 € HT. Après avoir répondu à diverses questions, Monsieur le Maire indique les contraintes liées au projet, notamment le déménagement du personnel et des services. Il serait souhaitable que l'étude soit réalisée pour la fin d'année de manière à lancer les travaux début 2016. Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre au bureau ARCH'INGENIERIE et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec ce bureau.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Pascal TISSOT informe le Conseil qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe dans le cadre du remplacement de l'agent en charge des ressources humaines afin que la personne recrutée puisse travailler en coordination avec elle jusqu'à son départ en retraite. Cette personne fait une demande de réintégration suite à une mise en disponibilité. Il lui a été proposé de reprendre la paie ainsi que d'autres missions; son grade sera identique à celui qu'elle avait avant son départ. Le Conseil Municipal décide de créer ce poste à compter du 1/5/15.

Acquisition de terrain – Route de l'Arthaz

Pascal TISSOT rappelle que la Commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section D n° 3730 située Route de l'Arthaz d'une surface de 621 m². Le service France Domaine a estimé la valeur à 102 000 €, soit 164,21 €/m². Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce bien à 107 100 €, soit 172,46 €/m² (5% de plus que l'estimation de France Domaine). Cette acquisition permettra de créer des places de stationnement. Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle.

Informations diverses

Monsieur le Maire évoque les points suivants : un groupe de personnes travaille sur la signalétique, prochainement un second examinera les questions liées au stationnement. La reprise des allées du cimetière est à l'étude ; les travaux devront être terminés pour la Toussaint.

ETAT CIVIL

Bienvenue



- Lucas JOUBIN** le 25/01/2015 à St-Julien-en-Genevois
486 route des Moulins
- Lily-Rose SELLES** le 31/01/2015 à Annecy
171 route de l'Usine
- Ezio FRANCHINI** le 04/02/2015 à Metz-Tessy
158 rue des Frères
- Rose DROUET** le 23/02/2015 à Metz-Tessy
64 impasse du Puits-Le Noiret
- Julian DECARROUX** le 02/03/2015 à Metz-Tessy
216 route de Chez Vaudey
- Owen GINOD** le 13/03/2015 à ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
265 route des Gargues
- Elsa BANIC** le 18/03/2015 à METZ-TESSY
500 route du Suet

Mariages

- Leïla JACQUET et Bertrand BOSG**
le 7 février 2015 à Cruseilles



Décès

- Evelyne DUCRUET** le 15/01/2015 à 62 ans
- Roger MIAULT** le 13/02/2015 à 90 ans
- Alice MEGEVAND née DUFURNET** le 21/02/2015 à 91 ans
- Jean Claude RENAUD** le 09/03/2015 à 80 ans
- Simonne DURET née BERTHOUD** le 10/03/2015 à 90 ans
- Robert BAZ** le 12/03/2015 à 79 ans



INITIATION À L'INFORMATIQUE

Depuis le 5 février, Monique Déchosal et Brigitte Carlioz, maire adjoint, donnent des cours d'initiation à l'informatique à des membres du club Joyeuse Retraite. Une douzaine de personnes participent activement, tous les jeudis après midi, durant 1h30 minimum à ces cours. Chacun apporte son ordinateur portable et reste attentif à ce que leurs « instructrices » leur exposent, leur expliquent ! Cette initiation est prévue jusqu'à mi mars. Si besoin, et selon les disponibilités, d'autres cours pourront être dispensés. Bravo pour cette initiative ! et bravo aux participants pour leur assiduité !



RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement pour la journée d'appel de préparation à la défense est obligatoire, si vous êtes de nationalité française, ou si vous venez de l'acquérir avant l'âge de 25 ans. Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. L'attestation de recensement est nécessaire pour toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi que pour passer le permis de conduire. Les démarches sont à effectuer auprès de la mairie du domicile. Les pièces justificatives à fournir sont le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Une attestation sera délivrée.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 3 octobre au restaurant scolaire.

LE SERVICE CIVIQUE

Depuis le 10 mars 2010, l'Etat permet aux collectivités et aux associations d'accueillir des jeunes qui souhaitent s'engager volontairement au service d'intérêt général à travers le Service Civique. Il s'agit d'une période de volontariat d'une durée de 6 à 12 mois à destination des jeunes de 16 à 25 ans. Elle s'inscrit dans le cadre d'une mission d'intérêt général auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public. En contre - partie, l'Etat s'engage à verser une indemnité de 467 € au volontaire.

L'ambition est d'offrir à toute une génération, l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et aux autres et ainsi, contribuer à la construction et au maintien du lien social.

C'est également une chance offerte aux jeunes de développer et d'acquérir de nouvelles compétences.

Le Service civique est un atout pour le territoire car il favorise la construction :

- d'une dynamique humaine et qualitative car l'action des volontaires crée du lien et apporte un regard nouveau sur les actions et projets construits,
- d'une dynamique citoyenne à destination des jeunes,
- d'une dynamique territoriale pour expérimenter ou développer les projets.

Le CRAJEP, fort de ses 20 coordinations membres, a très rapidement mesuré les enjeux d'un accompagnement rapproché des organismes d'accueil et a fondé, avec le soutien du Conseil Régional, une plateforme du service civique. Cette plateforme vous accompagnera dans tous les temps de vie du dispositif.

Renseignements : CRAJEP Rhône-Alpes à Lyon, courriel : Contact@crajerhonealpes.org

François Hollande a proposé, jeudi 5 février, lors d'une conférence de presse, la création d'un nouveau contrat civique. Le service civique deviendrait un « service universel » : il resterait facultatif et indemnisé, mais tous les candidats seraient acceptés, au lieu de un sur cinq actuellement.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DANIEL BOUCHET
RÉDACTEUR EN CHEF : FABIENNE BERTHOUD
MISE EN PAGE : MAIRIE DE CRUSEILLES
NOMBRE : 2 250 EXEMPLAIRES

L'URBANISME



LES DÉPÔTS DE DEMANDES D'URBANISME DEPUIS LE 20 JANVIER

Les déclarations préalables

- ◇ **MUGNIER Xavier** - Route du Noiret
Piscine enterrée
- ◇ **NEXITY** - Route de l'Usine
Ravalement de façade
- ◇ **RAMBOSSON Jacqueline** - Route de Beccon
Aménagement d'un salon de coiffure
- ◇ **EICHLER Mickaël** - Les Goths
Remplacement d'huissieries
- ◇ **RUSCA Olivier**—Rue du Corbet
Pose de 3 velux

Le permis de démolir

- ◇ **COMMUNE DE CRUSEILLES** - Pont de la Caille
Démolition de l'hôtel Charles Albert

Les permis de construire

- ◇ **JACQUIN Guillaume** - Route du Suet
Maison individuelle
- ◇ **MOUCHET Jean-Michel** - Les Coudrets
Maison individuelle
- ◇ **HERVE Mikaël** - Route de Maconseil
Bâtiment agricole
- ◇ **MAISSEN Dominique** - Les Goths
Rénovation chalet et extension
- ◇ **ROBBAZ Thierry** - Route des Dronières
Aménagement d'une annexe existante en habitation
- ◇ **MARUSSICH Franco** - Ronzier
Aménagement d'un 2nd logement dans l'habitation existante



LA PISTE CYCLABLE

Le tronçon de la piste cyclable «Carrefour Market-Station essence» ne doit en aucun cas être emprunté par les motos. Celles-ci l'utilisent régulièrement le matin, pour éviter le bouchon à l'entrée de Cruseilles. Ce comportement risque de provoquer des accidents car cette voie est très fréquentée. Il a donc été décidé de la sécuriser par l'aménagement des chicanes fin mars.



Rappel : La route de Fésigny est interdite à la circulation dans le sens Noiret - Suet entre 7h et 9h du lundi au vendredi sauf pour les riverains.

La commune installe deux "**CROT'DOG**" supplémentaires, Place de l'Eglise et à la Chapelle de la Ste Agathe.

Un peu de civisme par quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres.

Ainsi, vous contribuez à rendre les espaces agréables à tous.

Pour information, cet investissement s'élève à la somme de 2 200 € TTC.



LES TRAVAUX



Un point sur le déneigement vous sera communiqué dans le prochain bulletin, la saison se terminant mi avril.

Copyright :

R. Bouchet, F. Berthoud, Mairie de Cruseilles,

D. Germain - Citation de Platon, 8^{ème} page

STAGE DE

VOILE

Du 06 au 10 juillet, l'école de voile itinérante de Haute-Savoie accueillera les enfants âgés de 7 à 14 ans dans le site enchanteur du lac des Dronières.

- ⇒ Le lundi 06 juillet dès 13h30 un baptême de voile gratuit sera proposé à tous les enfants,
- ⇒ Une initiation à la voile sous forme de stage aura lieu **du mardi 07 au vendredi 10 juillet** : sur "optimist" (pour les 7 à 10 ans) et sur "planche à voile" (pour les 11 à 14 ans).

Ce stage sera réalisé en partenariat avec l'Ecole de voile Itinérante de Haute-Savoie. Site internet : www.cdv74.com

Les inscriptions aux stages et les demandes d'informations complémentaires pourront se faire : **Mairie de Cruseilles, service Enfance Jeunesse. Tél : 04 50 32 10 33-Email : animation@cruseilles.fr**

La municipalité remercie

d'ores et déjà l'association "Les Eaux Closes" qui comme chaque année fera le meilleur accueil aux enfants et partagera avec eux ce magnifique site !



TAP : INTERVIEW DES ÉCOLIERS

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'équipe municipale accompagnée de quelques bénévoles a pu mettre en place de nombreux ateliers ludiques et enrichissants.

Au programme pour les élémentaires : des activités d'expressions corporelles comme la danse, le cirque, le théâtre mais aussi un atelier chants et mimes, des activités manuelles autour du bricolage et du jardinage, un atelier tricot ainsi que l'atelier patois.

Hugo, animateur a réalisé un reportage à propos des ateliers :

Commençons par Anna qui a participé à l'atelier tricot : « J'aime bien le tricot, c'est super intéressant en plus ça peut être super utile pour plus tard quand j'aurai des enfants je pourrai leur tricoter des vêtements. Ce qui me plaît le plus durant l'activité c'est l'ambiance du groupe trop cool et l'intervenante aussi ».

Poursuivons par Elisa et Lucie : « Nous avons toutes les deux choisi l'activité bricolage car nous adorons travailler avec nos mains. Ce qu'on a le plus aimé c'est quand on a décoré le bonhomme du carnaval ».

Nous avons également Carla et sa petite sœur Lisa qui ont également décidé de répondre à mes questions. **Carla** : « J'ai choisi le cirque et la bibliothèque : le cirque parce que j'adore faire des acrobaties et la bibliothèque car je peux avancer mes devoirs de la semaine, dessiner et colorier ». **Lisa** : « Moi j'ai choisi l'activité danse, chants et mimes car j'adore danser, quelques fois ont fait « des tcheks » et c'est trop cool. Ce que je préfère dans cette activité c'est quand ont fait des imitations d'objets et d'animaux ».

Et pour finir Paul qui s'est inscrit à l'atelier patois. « BONZEUH ! (bonjour), j'ai choisi l'atelier patois car je voulais apprendre à parler savoyard ce qu'il me plaît le plus c'est quand on fait des chansons ou des fables, ARVIPA (au revoir) ».

Comme vous pouvez le constater l'amusement est au rendez-vous !

Nous tenons particulièrement à remercier les enfants qui ont accepté de participer à cette interview ainsi qu'à tous les bénévoles et les animateurs sans qui, la mise en place aurait été impossible.

Hugo GRANJON



Les Marchés de notre Commune

Le marché hebdomadaire : ne l'oubliez pas !

il a lieu **TOUS LES JEUDIS MATIN**, place de l'Eglise. Ce marché a besoin de nous tous, pour le rendre viable. Donc **n'hésitez pas le jeudi matin**, à aller faire une petite visite aux marchands qui vous attendent pour vendre leurs produits !

Depuis plusieurs années, la Commune organise, en saison estivale, **les marchés nocturnes**. Cette année vous pourrez les retrouver dès 17 heures place de la mairie. La commission en charge de ce dossier a essayé de rattacher une animation à chacun d'entre eux et la musique devrait l'accompagner. Les dates retenues et proposées aux marchands sont les suivantes :

- ⇒ **Vendredi 22 mai**, une exposition de peintures et sculptures en salle consulaire à la mairie s'associera au marché, et se prolongera **le samedi 23 mai**,
- ⇒ **Vendredi 19 juin**, jour de la fête de la musique,
- ⇒ **Vendredi 24 juillet**, le marché cohabitera avec la braderie des commerçants,
- ⇒ **Vendredi 28 août**, seule la musique accompagnera le marché.

Saisonniers ou réguliers, le marché reste un lieu de rencontres et d'échanges. Les commerçants seront enchantés de vous accueillir, vous y trouverez de la CONVIVIALITE, de la PROXIMITE, qualités que nous apprécions sur un petit marché.



Juin en Musique



« La musique donne une âme à nos cœurs
et des ailes à la pensée »

Quand vous recevrez ce bulletin municipal, nous serons à quelques semaines de dates importantes dans l'animation de notre Commune. Nous souhaitons vous faire part, en quelques lignes, de celles qui auront lieu à l'entrée de la période estivale, au mois de juin.

Tout d'abord, programmée le vendredi 19 juin au Chef-lieu, la fête de la musique.

Retour en 1982, avec un peu d'histoire : « Après les élections présidentielles de 1981, l'idée de fêter la musique a été adaptée par Maurice Fleuret et mise en place en France par Jack Lang alors ministre de la culture. Sa première édition a lieu le 21 juin 1982, date qui coïncide le plus souvent avec le solstice d'été et qui correspond fréquemment avec le premier jour de l'été dans l'hémisphère nord, mais elle est officiellement déclarée le 21 juin 1983. (...) la manifestation connaît un succès croissant au cours des décennies suivantes. En 2011, cette fête s'est complètement internationalisée : (...) elle est reprise dans 110 pays sur les cinq continents (...) ».

Chef d'orchestre et organisateur de cette manifestation, le Comité des Fêtes, prévoit de placer la scène principale Place du Monument ; des petites scènes partageraient les autres places du Chef-lieu et tous types de musiques (rock, variétés, etc) seront diffusées dès 17 heures.

Quant aux associations, elles animeront dès 18 heures le bourg en débutant par une prestation de l'atelier d'ados de l'Espace Théâtre. Celle-ci sera suivie par le groupe « Musiques actuelles », de jeunes talents formés par l'École de Musique, qui vous proposeront un programme de chants et de musiques, place de l'Eglise à 19 heures. Enfin, le CODC enchaînera par des démonstrations en lien avec la musique. Celles-ci ne seront connues que fin avril. Les marchés nocturnes s'installeront aussi dès 15 heures soit Place de la Mairie soit le long de la Grande Rue.

De plus, afin d'allier les commerçants à la fête, la Municipalité réfléchit sur l'opportunité de dévier la RD1201. Un plan prévisionnel de déviation a été élaboré et vous est présenté ci-contre.

Les bars et restaurants de la Commune seront sollicités pour participer à cette manifestation. La commission en charge des animations et Yann Bedoni, maire-adjoint les recevront mi - avril pour connaître leur avis et savoir s'ils seront partants pour animer. L'association Cruseilles Actif demandera aussi, aux autres commerces de prendre part à cette manifestation. Selon l'implication de tous, la décision finale de dévier la RD 1201 sera validée. A l'heure ou nous imprimons le bulletin, nous n'en sommes qu'au stade de projet.

**PLAN PRÉVISIONNEL
de déviation de la RD 1201.
Cette déviation ne sera mise en place que si
l'organisation de la manifestation le
nécessite et pour optimiser la sécurité de tous.**



**Puis, enchaînement le samedi 27 juin dès 14 heures par une animation
proposée par**

l'École de Musique du Pays de Cruseilles

Le concert de fin d'année de l'École s'installera aux bords du Lac des Dronières. Ce sera une rencontre entre la culture, le patrimoine et les métiers de bouche. L'idée est de faire partager auprès du public, le plaisir de déambuler à la rencontre de la musique, de la bibliothèque, du théâtre, du cirque mais aussi de rencontrer les producteurs locaux et les commerçants de Cruseilles autour du lac des Dronières. En cas de mauvais temps, le concert aura lieu au gymnase des Ébeaux dès 18 heures pour une nocturne.

Renseignements auprès de l'EMPC (cf article page suivante).

**Bouquet final le 13 juillet au Lac des Dronières
avec la fête nationale !**



Présentation de l'École de Musique du Pays de Cruseilles

L'EMPC est une école associative subventionnée par la Communauté de Communes, le département, et les cotisations des familles. L'équipe pédagogique est constituée de 13 professeurs diplômés d'Etat ou en cours d'obtention de leur diplôme. Les familles peuvent obtenir une réduction sur les tarifs si elles bénéficient du quotient familial. Nous accueillons toutes les personnes dès l'âge de 6 ans (entrée en CP), les adultes et les personnes à la retraite.

Les missions de notre établissement sont : développer les sensibilités de chacun, former des musiciens amateurs tout en leur permettant de découvrir le monde musical par le biais de projets diversifiés.

Jouer d'un instrument implique aussi d'autres enjeux que nous ne soupçonnons pas. En effet, de nombreuses études montrent que la musique améliore les résultats scolaires chez les enfants. Chez les adultes, elle maintient le système intellectuel et la motricité fine. L'apprentissage d'un instrument développe la mémoire visuelle (lecture des partitions), la mémoire auditive (écoute) et la mémoire kinesthésique (manipuler l'instrument de musique).

Optimiser les connaissances améliorent les apprentissages, le respect de l'autre, l'écoute, la créativité, la construction des valeurs solides telles que : s'ouvrir sur le monde artistique et le comprendre, se responsabiliser dans un projet, apprendre à fournir un effort pour un résultat, négocier et prendre des décisions en groupe et pour le groupe, trouver sa place pour que ce dernier fonctionne.

L'EMPC INTERVIENT SUR TROIS AXES

Les enseignements à l'EMPC

Les interventions en milieu scolaire

Les actions sur le territoire de la Communauté de Communes

1/LES ENSEIGNEMENTS À L'EMPC

Pendant un an, l'équipe a remis en question l'enseignement musical tel que nous le connaissons (calqué sur les conservatoires, avec des examens, formation musicale –solfège- élitisme etc.). Pour information, cette manière d'enseigner date de 1795 !!!

Aujourd'hui, les enfants ne sont plus les mêmes qu'à cette époque. Ils ont changé comme notre société. Seul, l'enseignement au sein des écoles de musique n'a pas bougé en 220 ans !

Depuis septembre 2014, l'EMPC est pionnière dans sa méthode éducative : les élèves apprennent en jouant. La pratique instrumentale est mise en avant, en pédagogie de groupe et par des projets. Nous développons la réflexion des élèves en leur demandant de faire des choix musicaux, des choix de groupe, des choix de stratégie d'efficacité. Nous constatons que les élèves font preuve d'une meilleure écoute qu'auparavant. Ils prennent conscience du groupe et s'impliquent, mais surtout ils sont plus heureux. La démarche est plus ludique.

Concernant la validation des acquis, l'élève possède un cahier où un bilan collectif et personnel est écrit après chaque projet.

Au bout de 5 ans, la validation du 1^{er} cycle se fait par la participation à un maximum d'auditions tout au long de l'année.

Après 9 ans d'apprentissage, l'élève prépare son concert. Il est libre de son programme. La seule contrainte est de jouer pendant 10 minutes minimum (seul ou à plusieurs, avec un ou plusieurs styles de musique, ou encore avec d'autres formes artistiques etc.). Tel un musicien, l'élève doit réserver la salle du concert, confectionner son affiche et s'occuper du matériel !

Vous trouverez le détail des enseignements sur notre site : cruseilles.musique.monsite-orange.fr

2/LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET À LA CRÈCHE

Nathalie Daniel et Sophie Le Gall sont deux intervenantes musicales qui parcourent les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Commune du Pays de Cruseilles. Les enseignants élaborent une thématique en concertation avec l'enseignante musicale pour créer un projet. Leur rôle est avant tout de sensibiliser les enfants sur des notions de perception, d'écoute, de créativité et de gestuelle. Elles apportent des compétences musicales et pédagogiques qui complètent celles des enseignants

Elles rencontrent environ 700 enfants sur 1 620 chaque année. Les demandes pour ces actions sont grandissantes. L'année prochaine elles pourront rencontrer 1 400 enfants grâce à l'augmentation des heures d'interventions par la Communauté de Commune du Pays de Cruseilles.

Nathalie Daniel sensibilise aussi les tout - petits dans le cadre de la petite enfance à la crèche « Brin de Malice ».

3/LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Toutes les auditions ou concerts sont gratuits.

L'EMPC s'implique dans la vie du territoire de différentes manières

Par des concerts pédagogiques : 6 à 7 concerts pédagogiques dans les écoles primaires de toute la Communauté de Communes soit environ 800 enfants par an,

Par ses différentes participations à la vie citoyenne du territoire (concert de Noël, Carnaval, fête de la musique, auditions à la crèche et à l'EHPAD, projet de l'EMPC de fin d'année),

Par la création d'un festival : « Les pieds dans l'herbe » qui se déroule si le temps le permet dans la forêt des épouvantails - en cas de mauvais temps, au gymnase des Ébeaux. Les professeurs viennent jouer en tant que musiciens avec leur groupe (cette année ce sera le 6 juin à 20h),

Par son implication dans les TAP dans les communes d'Allonzier la Caille et Cuvat,

Par une porte ouverte, le dernier mercredi de juin (cette année le 24 juin).

La directrice, Nicole Mourey Mousson



L'ADMR DE CRUSEILLES RECHERCHE

- une aide à domicile et une auxiliaire de vie pour 20 à 32 h /semaine,

Les tâches seront : le ménage, l'accompagnement de personnes âgées, les courses, la préparation de repas et la toilette de certains bénéficiaires pour les auxiliaires de vie. **Véhicule et permis B indispensables**, déplacements indemnisés. Expérience des personnes âgées et /ou dépendantes souhaitée. Envoyer un CV et une lettre de motivation.

-un trésorier bénévole,

Si vous souhaitez vous rendre utile et rejoindre une équipe chaleureuse et motivée, vous assurerez la trésorerie de l'association avec l'aide d'une de nos secrétaires salariées. Des notions de comptabilité sont souhaitables.

Contact : Tél : 04 50 44 09 45

MFR : NOUVELLE FORMATION

Dès la rentrée 2015-2016, la MFR des Ébeaux vous proposera une nouvelle formation unique en Rhône-Alpes :

BAC PROFESSIONNEL
en apprentissage :

**gestion des pollutions et
protection de l'environnement.**

Renseignements : tél : 04 50 44 10 58
www.mfr-ebaux.fr

TRIBUNE LIBRE « CRUSEILLES AUTREMENT »

Depuis le dernier bulletin municipal, par le biais de ce petit encart, nous souhaitons continuer à communiquer avec nos électeurs mais aussi l'ensemble des Cruseilliens. Nous tenons à vous préciser que la place qui nous est allouée est très limitée, ce qui nous oblige à être très concis et ne nous permet malheureusement pas de développer les sujets abordés autant que nous le souhaiterions ! Cependant, nous restons disponibles, comme promis, pour ceux qui souhaiteraient davantage d'explications. A ce propos, vous avez pu constater, lors d'un précédent bulletin, notre absence de la liste des référents par quartier ; il s'agit bien là d'un choix de la majorité et non de notre volonté. Pour terminer, concernant le dossier récurrent du respect de la zone bleue, primordial voire vital pour les commerçants et les habitants, nous regrettons le manque de volonté de la nouvelle équipe qui a largement éludé, depuis les élections, la question de la mise en place d'une police municipale.

Sylvie Mermillod et
Cédric Déchosal

Salle comble ce 27 février, à l'auditorium du collège, pour écouter la conférence dont le thème était :
**LES PONTS ET LES BAINS
DE LA CAILLE**

Conférence agréablement racontée
par Mme Buzaré.
Nouvelle programmation
le 4 décembre 2015.

LES BOÎTES AUX LETTRES

La plateforme de distribution du Courrier, de Cruseilles (La Poste), nous a fait part, courant février, de l'évolution du parc de boîtes aux lettres sur la Commune.



En effet, la Poste nous a informé du retrait de certaines boîtes situées dans les hameaux, afin d'avoir un service public performant et adapté, et de répondre durablement, à l'attente des clients. Les services de la Poste ont argumenté que cette évolution du parc des boîtes aux lettres s'inscrit dans le cadre plus global d'une politique de maintenance et de modernisation des boîtes aux lettres (...).

C'est ainsi que la boîte du hameau de Ronzier a été retirée dans le deuxième semestre 2014, et que celle de Féchy devait subir le même sort. Suite à l'intervention énergique de l'élue référente du village de Féchy, la boîte sera maintenue, mais probablement au détriment d'une autre !

QUELQUES RENCONTRES ET ANIMATIONS

TOURNOI DE VOLLEY DU CODC

« Cette année 19^{ème} édition de notre tournoi de volley du Club Omnisports de Cruseilles. C'est un événement sportif et festif qui se déroule lors des vacances de Février au Gymnase des Ébeaux sur trois soirées consécutives. Nous avons accueilli 14 équipes, soit deux équipes maximum par association ou par entreprise. Elles se rencontrent toutes. Un classement général est établi, puis lors de la dernière soirée nous effectuons une remise de récompenses à chaque équipe. L'équipe victorieuse se voit remettre un challenge qui est remis en jeu chaque année.



Classement 2015 :
1^{er} CODC Hand SG, 2^{ème} Football Club Cruseilles
et 3^{ème} CCPC.

Pour clôturer ce tournoi nous « trinquons » avec le verre de l'amitié. Je conclus en remerciant notre équipe du CODC, les bénévoles, nos représentants des Communes et de la CCPC ainsi que tous nos commerçants, nos sponsors, les associations qui répondent toujours présentes à cet événement et qui nous soutiennent dans cette démarche ».

N'oubliez pas : Prochain événement du CODC
« Les Escapades du Salève » dimanche 7 juin 2015 à Cruseilles.



... Informations ... Informations ... Informations ...

ORGANISATION DU FESTIVAL DES MUSIQUES CRUSEILLES-LE CHÂBLE

Information sur le festival des musiques. Daniel Saxod et Armand Costa, tous deux élus respectivement à Allonzier la Caille et au Châble-Beaumont, ont été reçus mercredi 4 février à la mairie par la Commission animation/culture. Ils souhaitent communiquer, d'ores et déjà, sur le prochain festival des musiques du Faucigny qui est projeté à **Cruseilles en Juin 2020**. Même si l'échéance est encore lointaine, ce festival demande à être organisé dès l'année 2019 ; de plus, Messieurs Saxod et Armand, souhaitent sonder les élus quant à leur avis pour que ce festival se déroule sur le territoire de Cruseilles. Pour rappel, le précédent avait eu lieu en 2006.

LE CARNAVAL

Ce samedi 7 mars, place au Carnaval ! déguisements et musique en parfait accord pour le défilé dans les rues du Chef - lieu ! le soleil était aussi de la partie !

Le Comité des fêtes en partenariat avec l'École de Musique du Pays de Cruseilles, nous ont baladé dans le bourg. Monsieur Carnaval nous a promené durant une heure : en musique, au départ du gymnase des Ébeaux, un nouvel air non loin de l'EHPAD, quelques notes devant l'Église, puis direction rue de la Charrière et retour par la Grande rue. Des chants et de la musique termineront cette promenade au centre de la grande rue.

De retour au gymnase, Monsieur Carnaval sera, comme la tradition le veut, brûlé ...

En effet, ce rite s'explique par le fait qu'en brûlant **Monsieur Carnaval**, on met un terme à l'Hiver et on laisse place aux couleurs chatoyantes du Printemps !

Un goûter bien mérité attendait toutes nos vedettes, petites et grandes, dans la salle du gymnase dès 16 heures.

Un grand merci aux associations organisatrices de cette manifestation.

« A l'occasion de cette première édition du **RELAIS DES LUMIÈRES DE CRUSEILLES**, qui s'est déroulée vendredi 13 mars dernier à Cruseilles autour du gymnase des Ébeaux et dans le bourg, les "lumières" n'étaient pas nombreuses mais très brillantes !

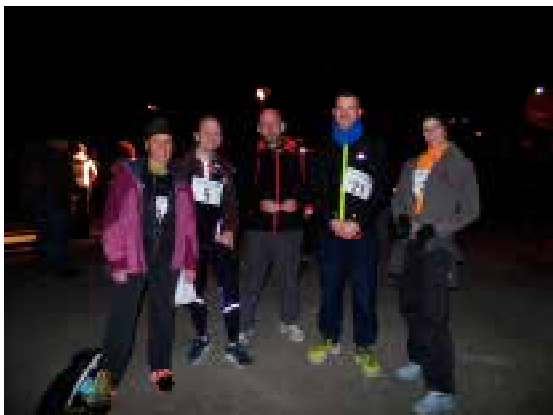
En effet, si l'on peut regretter le manque de participants (une quarantaine au total), on peut se réjouir devant le sourire affiché alors, par l'ensemble des coureurs : petits et grands, par équipes de 2 ou 3, tous venus fouler le parcours illuminé de Cruseilles. Les bracelets fluorescents faisant office de témoin pour les relais, les frontales et les guirlandes électriques enroulées

autour du vélo de l'ouvreur ont contribué à créer une ambiance éclairante et... lumineuse !

La soirée s'est terminée autour de deux marmites de soupe et de pâtes et d'une remise chaleureuse des "diplômes". Ne manquait qu'un sanglier et le banquet à caractère populaire s'apparentait à un festin de roi.

Merci encore à Quentin Varnière pour son atelier light painting animé de main de maître, à Simon Miguet notre speaker - DJ de Night Concept 74, à l'ASJ74, à la Mairie, au Comité des fêtes, aux bénévoles et à l'ensemble des runners "illuminés».

Hans Desaire, Président de Terres d'Horizons

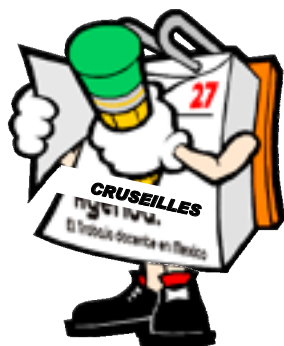


« L'équipage 1267 est prêt pour le grand départ, la 4L également et nous, avons toutes les fournitures scolaires nécessaires. Nous

attendons le départ officiel le 19 Février à Biarritz à 12h », tel était le message que nous recevions des **DEN'S DE SABLE**, les frères Deniau Alexandre et Romain, le 16 février. Ce 11 mars, nous en avons reçu un autre qu'ils adressaient à leurs partenaires, en voici un extrait « Mon frère et moi tenons à remercier chacun d'entre vous, sans qui cette aventure humaine n'aurait pu avoir lieu une nouvelle fois cette année ! Merci à vous tous de nous avoir permis de réaliser un de nos plus grands rêves ; (...) cela restera une nouvelle fois une très belle aventure que nous avons vécue à 100%. (...) Grâce à vous, nous avons apporté quelques 32 kilos de matériels scolaires pour les enfants du désert Marocain (classeurs, stylos, cahiers, craies, règles, feuilles...). Ainsi, nous avons pu aider à scolariser 11 enfants avec ces 32 kilos! Au total, ce sont 58 tonnes de matériels scolaires qui ont été acheminé par plus de 1200 équipages, soit 19 000 enfants aidés... ! C'est une belle réussite. Nous sommes très fiers de cette action humanitaire (...). »

Petit rappel : la Commune avait octroyé à cette association une subvention d'un montant de 350 €

Que se passe t-il à Cruseilles ?



Lundi 4 mai : Don du sang de 16h à 19h30 au gymnase,

Mercredi 6 mai : Journée porte ouverte à la MFR des Ébeaux,

Vendredi 22 mai : Marché nocturne au Centre Bourg de Cruseilles à partir de 17h, avec exposition de sculptures et tableaux en mairie,

Samedi 23 mai : Exposition de sculptures et tableaux en mairie,

Dimanche 24 mai : Thé dansant organisé par l'APE des écoles publiques au gymnase (salle principale),

Samedi 30 mai : Permanence d'inscription au SEL et mini marché de 10h à 12h,

Samedi 30 mai : Visites guidées de l'Église de Cordon et de l'Habitat rural montagnard organisée par l'association Cruseilles en marche,

Samedi 30 mai : Ouverture du Centre nautique des Dronières,

Samedi 6 juin : Festival « Les pieds dans l'herbe » à la forêt des Épouvantails (repli au gymnase si mauvais temps),

Dimanche 7 juin : Les Escapades du Salève, organisé par le CODC,

Vendredi 19 juin et samedi 20 juin : 25^{ème} Rallye des Bornes,

Vendredi 19 juin : Fête de la Musique et marché nocturne au Centre Bourg à partir de 17h,

Mercredi 24 juin : Portes ouvertes à l'École de Musique,

Vendredi 26 juin : Zone de gratuité de la MFR des Ébeaux de 8h30 à 17h,

Samedi 27 juin : Permanence d'inscription au SEL et mini marché de 10h à 12h,

Samedi 27 juin : Concert de fin d'année de l'École de Musique au bord du lac des Dronières (repli au gymnase si mauvais temps),

Samedi 11 juillet : 6^{ème} édition de la cyclo-sportive Salève - Bornes-Glières,

Lundi 13 juillet : Fête Nationale au lac des Dronières.

Le Gymnase se situe aux Ébeaux à Cruseilles

La CCPC crée l'évènement musical le 26 juin Arno Santamaria à la piscine des Dronières dès 20 heures.

Cérémonie du 8 mai

- ⇒ Dépôt de la gerbe au Monument du Noiret : 9h
- ⇒ Rassemblement devant la mairie pour le défilé : 9h45
- ⇒ Célébration religieuse : 10h
- ⇒ Cérémonie au Monument aux Morts : 10h30

A l'issue de la cérémonie, vin d'honneur au restaurant scolaire.



- ⇒ TAP : Temps d'Activités Périscolaires
- ⇒ SEL : Système d'Échange Local
- ⇒ EMPC : École de Musique du Pays de Cruseilles
- ⇒ EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- ⇒ CODC : Club Omnisport De Cruseilles